

**REGLEMENT : TRAIL des Châteaux du Perche-Gouët du 8 avril 2018**

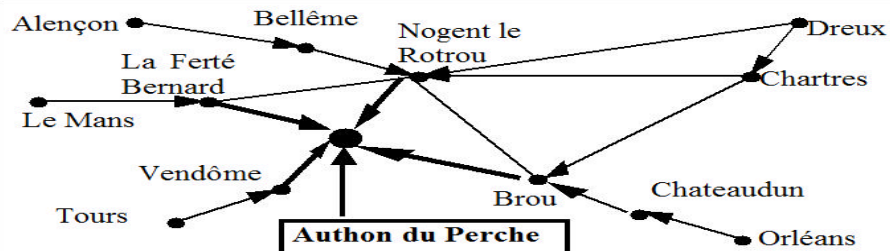
- L'épreuve est ouverte à tous les licenciés(es) et non-licenciés(es)
- Le retrait des dossards à partir de 8h00 à la salle René Soler
- Inscriptions sur place possible (majorées de 3€).
- Les catégories courses jeunes :

Eveil	2009 à 2012
Poussins	2007 & 2008
Benjamins	2005 & 2006
Minimes	2003 & 2004
- Départs courses Jeunes : 10h00.
- La course de 9.5 km est ouverte à partir de 2002 et avant. (départ 9h55)
- Les courses de 17 km est ouverte à partir de 2000 et avant. (départ 9h40)
- Un service médical est assuré sur place.
- L'organisateur fournit un dossard (à restituer à la fin de l'épreuve) qui doit être visible pendant toute la durée de l'épreuve.  
**(il sera accroché devant par 4 épingles non fournies).**
- Lots à tous les arrivants ayant terminé leur épreuve.
- La présence des coureurs récompensés est obligatoire lors de la remise des trophées. En cas d'absence, ils seront acquis à l'organisateur.
- L'organisateur décline toutes responsabilités en cas de perte, bris de glace ou vol de matériel
- En cas de non participation à l'épreuve pour quelque raison que ce soit, les candidats ne pourront prétendre au remboursement des droits engagés
- **RESPONSABILITE CIVILE** : Les organisateurs sont couverts par une assurance souscrite auprès de M.M.A..
- **INDIVIDUELLE-ACCIDENT** : Les coureurs non-licenciés participent sous leur propre responsabilité et ne pourront en aucun cas se retourner contre l'organisateur en cas d'accident de quelque nature qu'il soit.
- Les participants, accompagnateurs et public autorisent expressément l'organisateur ainsi que ses ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître.
- Chaque concurrent, participant au Trail des châteaux du Perche Gouët, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses

Inscription en ligne sur : <http://pagesperso-orange.fr/MJ-Authon>



via



**TRAIL des Châteaux du Perche-Gouët 8 AVRIL 2018  
BULLETIN D'INSCRIPTION**

Epreuve : 17 Km départ 9h40

9.5 Km. départ 9h55

Courses enfants (départ 10h00) :

Eveil	600 m.	10h00	<input type="checkbox"/>
Poussins	1200 m.	10h00	<input type="checkbox"/>
Benjamins	1500 m.	10h05	<input type="checkbox"/>
Minimes	3000 m.	10h05	<input type="checkbox"/>

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

N° téléphone ou portable : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Sexe : F M

**Je suis licencié(e)** : UFOLEP , F.F.A. , F.F.TRI (rayer les mentions inutiles)

Je joins une **photocopie** de ma licence

Club : \_\_\_\_\_ N° Licence : \_\_\_\_\_

**Je ne suis pas licencié(e)**: je joins un certificat médical de moins d'un an autorisant la course à pied en compétition (loi N°99-223 du 23/03/99).

Je règle par chèque (14€ Trail 17km – 8€ Trail 9.5km) . à l'ordre de : MJ Authon du Perche.  
Les inscriptions sur place seront majorées de 3 €. Courses Enfants : Gratuites

**Autorisation parentale**

(jeune de moins de 18 ans à la date de la course et non licencié(e))

Je soussigné M. ....représentant légal de l'enfant :  
..... autorise celui-ci à participer à la course sur route organisée par la Maison des Jeunes d'Authon du Perche le dimanche 8 avril 2018 et dégage l'association organisatrice de toutes responsabilités.

Signature :

Fait à : ..... le : ...../...../.....:

Retourner bulletin avec paiement, **photocopie de la licence ou du certificat médical**, avant le 3 avril à : Pierre HAREAU Le Patis Huchette 61260 Ceton.

Ou inscription en ligne sur : <http://pagesperso-orange.fr/MJ-AUTHON>

Renseignements :

Gilles SAUCE  
02.37.49.10.78 / 06.28.70.37.94

Pierre HAREAU  
02.37.29.14.17/ 06.83.02.81.19